



Affirmer un fait ne suffit pas à l'établir

JUSTICE

Lorsqu'un homme, quel qu'il soit, est accusé par la société d'avoir commis un crime, la question n'est nullement de savoir si l'on est certain de son innocence. Aussi paradoxal cela puisse-t-il paraître, cette question devient même en ce cas presque accessoire. Dans tout système judiciaire respectueux des droits et libertés fondamentaux des hommes et femmes qui y sont soumis, il ne pourrait se concevoir qu'il appartienne à celui qui est accusé de prouver son innocence.

La raison en est simple : il est, dans la toute grande majorité des cas, totalement impossible de rapporter cette preuve, s'agissant d'une preuve négative.

En revanche, apporter la preuve d'une accusation, c'est apporter une preuve positive. Affirmer un fait ne suffit pas à l'établir. Si tel était le cas, la vie en communauté serait tout bonnement inconcevable. Et établir un fait n'est pas impossible : il s'agit d'en rapporter la preuve.